

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat

MERCREDI 16 mars 1955.

“Que le Comité permanent des Finances soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les prévisions déposées au Parlement pour l'année budgétaire se terminant le 31 mars 1956, en anticipation des bills fondés sur lesdites prévisions budgétaires et qui doivent être présentés au Sénat; qu'il ait le pouvoir de faire produire les registres des revenus provenant des impôts perçus au Canada par le Gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux et municipaux, et montrant l'incidence de ces impôts dans leur effet sur les différents groupements de revenu, ainsi que les registres de dépenses de ces gouvernements, avec l'indication des sources de revenu et des dépenses de ces gouvernements, sous des titres distincts, ainsi que des estimés de la production nationale brute, du revenu national net et les fluctuations de l'index du coût de la vie, et leur rapport avec ces dépenses totales, pour l'année 1939 et pour la dernière année dont l'information est disponible, et telles autres matières pouvant se rattacher à l'examen des prévisions; et que le Comité fasse rapport de son examen de ces documents.

Que ledit Comité ait le pouvoir de convoquer des témoins et de faire produire des dossiers et documents.

Le greffier du Sénat,

L. C. MOYER.